

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROCÉDURES SELON SITUATION DE L'ENSEIGNANT ET INTENTION(S) ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE BRETAGNE – RENTRÉE 2026

**POUR OBTENIR UN SERVICE, UNE MUTATION OU UN COMPLÉMENT HORAIRE,
IL FAUT ENTRER DANS LE MOUVEMENT.**

VOUS ETES MAITRE CONTRACTUEL ➔ <u>EN PERTE TOTALE D'EMPLOI</u> ➔ <u>EN PERTE DE CONTRAT</u> ➔ <u>EN PERTE D'HEURES</u> déclarée(s) par le Chef d'établissement	Vous devez être dans le Mouvement	1. Vous devez signer la fiche « Enseignant en perte horaire » avant le 19 mars 2026 2. Vous devez Entrer dans le Mouvement via INTERNET* entre le 6 février et le 6 mars 2026 3. Vous devez postuler via INTERNET (serveur académique du Rectorat) entre le 13 et le 27 avril 2026 et adresser votre candidature au(x) Chef(s) d'établissement **
---	--	--

VOUS ETES	VOUS SOUHAITEZ		PROCEDURES ET DATES LIMITES
MAITRE CONTRACTUEL EN CONTRAT DEFINITIF	<u>UNE MUTATION</u> <i>Vous ne pouvez participer au Mouvement qu'à la condition que votre emploi soit déclaré susceptible d'être vacant</i>	dans votre département ou dans un autre département breton	1. Compléter la fiche d'intention (formulaire FORMS) en décembre-janvier 2. Entrer dans le Mvt via INTERNET * entre le 6 février et le 6 mars 2026 3. Formuler vos vœux via INTERNET (serveur académique du Rectorat) entre le 13 et le 27 avril 2026 et adresser votre candidature au(x) Chef(s) d'établissement **
		dans une autre académie	1. Compléter la fiche d'intention (formulaire FORMS) en décembre-janvier 2. Retourner le dossier de mutation interacadémique à votre DDEC au plus tard le 19 janvier 2026 <u>puis suivre les procédures de l'Académie sollicitée</u>
	<u>UN COMPLEMENT HORAIRE</u>		1. Compléter la fiche d'intention (formulaire FORMS) en décembre-janvier 2. Entrer dans le Mvt via INTERNET * entre le 6 février et le 6 mars 2026 3. Formuler vos vœux via INTERNET (serveur académique du Rectorat) entre le 13 et le 27 avril 2026 et adresser votre candidature au(x) Chef(s) d'établissement **
	<u>UNE CESSATION TOTALE OU PARTIELLE DE FONCTION</u>		Compléter la fiche d'intention (formulaire FORMS) en décembre-janvier
MAITRE CONTRACTUEL STAGIAIRE CAFEP, CAER, BENEFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)	<u>UN EMPLOI</u>	en Bretagne	1. Entrer dans le Mvt via INTERNET * entre le 6 février et le 6 mars 2026 2. Formuler vos vœux via INTERNET (serveur académique du Rectorat) entre le 13 et le 27 avril 2026 et adresser votre candidature au(x) Chef(s) d'établissement **
		dans une autre académie	Retourner le dossier de mutation interacadémique à votre DDEC au plus tard le 19 janvier 2024 <u>puis suivre les procédures de l'Académie sollicitée</u>
MAITRE CONTRACTUEL EN DEMANDE DE REINTEGRATION	<u>UN EMPLOI</u>	en Bretagne	1. Entrer dans le Mvt via INTERNET * entre le 6 février et le 6 mars 2026 2. Formuler vos vœux via INTERNET (serveur académique du Rectorat) entre le 13 et le 27 avril 2026 et adresser votre candidature au(x) Chef(s) d'établissement **
- Les futurs lauréats CAFEP et CAER informeront la DDEC de leur succès au concours dans les meilleurs délais - Les bénéficiaires d'un CDI ou de l'Obligation d'Emploi informeront la DDEC dès obtention de l'accord de l'administration			
CDI, DELEGUE AUXILIAIRE OU SUPPLEANT	<u>UN EMPLOI OU DES SUPPLEANCES EN 2026- 2027</u>	dans votre département	Votre DDEC vous enverra une fiche ou un questionnaire en ligne ultérieurement.
		dans un autre dép. breton	Se faire connaître auprès de la DDEC concernée

*** L'Entrée dans le Mouvement se fait via l'application :** <http://mouvement2d.enseignement-catholique.bzh>

**** Candidature des enseignants sur les services :** dans la limite de 5 jours calendaires après la fermeture du serveur du rectorat, les enseignants qui font des vœux doivent adresser leur candidature par écrit (mail de préférence), aux chefs d'établissement auprès desquels ils sollicitent un emploi.

RAPPEL : Les enseignants qui ne respecteront pas les formalités et dates indiquées ci-dessus seront de fait exclus du Mouvement 2026.